

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 mai 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Opération d'acquisition du foncier de l'université de Magenta : exonération des droits d'enregistrement et de la taxe hypothécaire pour le FSH

Suite à l'adoption de la délibération du Congrès n° 224 du 12 janvier 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a été autorisé à vendre au Fonds Social de l'Habitat (FSH) le foncier de l'ancienne université de Magenta.

Après expertise, le coût du foncier a été évalué à 500 millions de francs. Les travaux de démolition et de désamiantage sont estimés à 150 millions de francs. Dans le but de soutenir la construction de logements sociaux, le gouvernement a accueilli favorablement la proposition d'achat du FSH qui se monte à 350 millions de francs.

L'arrêté adopté aujourd'hui par le gouvernement consiste à délivrer l'agrément au FSH afin qu'il bénéficie d'une exonération des droits d'enregistrement et de la taxe hypothécaire pour cette opération d'acquisition, notamment pour la construction de logements sociaux aidés. Le montant des exonérations est estimé à 32,5 millions de francs.

Le foncier de l'université de Magenta, qui se situe à proximité de l'aérodrome, représente environ 12 000 m². Si le programme immobilier reste encore à définir, la Société immobilière calédonienne (SIC) estime que le terrain pourrait comprendre 110 logements environ (sociaux et en accession libre) ainsi que 1 000 m² de bureaux et de commerces.

* *
*